



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **BOFIP-RHO-18-0764 du 01/09/2018**

Délégation de signature du 1<sup>er</sup> septembre 2018

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION DE CONTROLE FISCAL SUD-EST

**Direction de contrôle fiscal Sud-Est**

### **RÉSUMÉ**

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-17-0688 du 01/09/2017

L'administratrice générale des finances publiques, chargée de la direction de contrôle fiscal Sud-Est ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Bernard BERTHIER, administrateur des finances publiques, Mme Antoinette BALDASSARRE, administratrice des finances publiques adjointe, M. David CHAZALON, administrateur des finances publiques adjoint, M. Lionel COLOMB, administrateur des finances publiques adjoint, M. Christian COTTET, administrateur des finances publiques adjoint, M. Martin SACRE, administrateur des finances publiques adjoint, M. Nicolas DUBOEUF, inspecteur principal des finances publiques, Mme Régine HUGUES, inspectrice principale des finances publiques, Mme Annie LLOBERES, inspectrice principale des finances publiques, Mme Aline MALARET, inspectrice principale des finances publiques, M. Richard PERRIN, inspecteur principal des finances publiques et M. Claude SCHABO, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à M. Christian ARBONA, inspecteur des finances publiques, Mme Catherine BARAT, inspectrice des finances publiques, M. Frédéric BARET, inspecteur des finances publiques, Mme Naila BOUALI, inspectrice des finances publiques, M. Ghislain BOURLON, inspecteur des finances publiques, Mme Nathalie CHARRIER, inspectrice des finances publiques, M. Patrick CHIVALIER, inspecteur des finances publiques, Mme Magali CONDROYER, inspectrice des finances publiques, Mme Pascale DEMATHIEUX, inspectrice des finances publiques, Mme Marie-Anne DURAND, inspectrice des finances publiques, Mme Emmanuelle DUTREUILH, inspectrice des finances publiques, M. Gilles ESTEVENIN, inspecteur des finances publiques, Mme Claudine GABERT, inspectrice des finances publiques, Mme Agnès FELIX, inspectrice des finances publiques, Mme Marion GIOANETTI, inspectrice des finances publiques, M. Christian GLORY, inspecteur des finances publiques, Mme Betty JADAUD, inspectrice des finances publiques, M. Eric JOURDAN, inspecteur des finances publiques, Mme Lauriane LAFFET, inspectrice des finances publiques, Mme Nathalie MERCADER, inspectrice des finances publiques, Mme Béatrice ROCHE, inspectrice des finances publiques, Mme Christiane SCHABO, inspectrice des finances publiques, et M. Michel TORRANO, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

**Article 3**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES  
PUBLIQUES,

SYLVIE DE GENTILE

BOFiP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756